0070017F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA SEGALIERE
161 VOIE D'AUBESSON
07110 LARGENTIERE
Tel : 0475391364

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : reversement du collège au Lycée 2026

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Stephanie Soloy
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote le reversement du collège au Lycée pour 2026.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration vote le reversement du collège au Lycée pour 2026 d'un montant de 7700€ pour la participation du collège à la location et la maintenance des photocopieurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Soloy
Prénom : Stephanie
Signé le : 19/11/2025 14:26:35

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.